

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Conférence des gouvernements cantonaux
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale 444
3000 Berne 7

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Delémont, le 30 juin 2026

Désenchevêtrement 27" - consultation sur le rapport intermédiaire et sur le mandat complémentaire

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Le Gouvernement jurassien a pris connaissance avec une attention particulière du rapport intermédiaire concernant le projet de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (« Désenchevêtrement 27 »). Dans le cadre de la présente consultation, il souhaite vous faire part de ses observations et de sa position.

À la lecture du rapport, le Gouvernement jurassien relève que le projet repose sur le principe d'un bilan global équilibré, garantissant qu'aucun échelon institutionnel ne réalise d'économies au détriment de l'autre. En conséquence, selon l'appréciation du Gouvernement jurassien, aucun gain financier n'est attendu pour les cantons, le dispositif visant essentiellement un rééquilibrage comptable des charges. Si un gain d'efficacité minimal est souhaitable par la clarification des responsabilités et la réduction des coûts de coordination, la complexité des transferts financiers nécessaires risque fortement de neutraliser ces bénéfices potentiels.

Le Gouvernement jurassien exprime un certain scepticisme quant à la poursuite de ce projet. Il est convaincu que les petits cantons ne disposeront pas des mêmes moyens budgétaires et humains que les cantons à forte capacité financière pour mettre en œuvre des politiques publiques équivalentes en cas de décentralisation. Le rapport admet lui-même que le retrait de la Confédération dans certains domaines risque d'accroître les disparités intercantionales et de nuire à la qualité des prestations et à la cohésion nationale.

Le canton du Jura, en raison de sa faible capacité financière, demeure particulièrement dépendant du soutien et des structures de coordination de la Confédération. Une autonomie accrue, si elle n'est pas accompagnée de ressources pérennes et d'une expertise technique suffisante, placerait le canton du Jura dans une situation de vulnérabilité, notamment pour la gestion de projets complexes, mais également en matière de conservation des monuments historiques. En effet, le retrait du financement fédéral pour les objets d'importance locale ou régionale désavantagerait les cantons ruraux et de montagne par rapport aux zones urbaines où se concentrent les objets d'importance nationale.

Enfin, le Gouvernement jurassien constate que les groupes de travail n'ont trouvé une variante consensuelle que pour un tiers seulement des domaines examinés. La persistance de divergences majeures entre les représentants sectoriels et les spécialistes des finances démontre que le projet touche à des équilibres politiques et institutionnels extrêmement sensibles.

Au vu de ces intérêts divergents et du faible potentiel de consensus national, le Gouvernement jurassien n'est pas favorable à la poursuite du projet, estimant que les ressources administratives devraient être allouées à des réformes plus consensuelles et porteuses de réelles plus-values pour la population.

Le Gouvernement jurassien vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ses sentiments les meilleurs.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Rosalie Beuret Siess
Présidente



Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat